

2025 – 06 – 030 – 011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u> 25 juin 2025 <u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 30 JUIN à 19 Heures 00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire. <u>Etaient présents</u> : Joris BORTOLUZZI ; Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER <u>Excusés</u> : Francis MERMIN ; Formant la majorité des membres en exercice. Monsieur Daniel FOURNIER a été élu secrétaire
---	---

Délibération 2025-30-06-011 – Tarifs garderie périscolaire – Année 2025-2026

Le conseil décide de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la croix de fer avant et après l'école pour l'année scolaire 2025-2026 et FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

Période :

Du 1^{er} septembre 2025 au 03 juillet 2026, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires :

Les lundis – mardis – jeudis - vendredis : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30.

L'accueil et les inscriptions sont organisés suivant les conditions définies dans le Règlement Interne de la Cantine Périscolaire.

Il est proposé à l'Assemblée de réévaluer pour la rentrée de septembre 2025, les tarifs de la garderie scolaire.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de garde sur les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Inscription(s) prise(s) avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure – 1.00 €
- Inscription(s) de « dernière minute » prise(s) après le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : Tarif à la ½ heure – 1.40 €
- En cas de réservation mais d'absence de l'enfant, 1.40 € (tarif ½ heure réservation dernière minute) sera facturé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié conforme aux débats

Le Maire,

Jean-Michel VORGER

